

DEVENEZ PROPRIÉTAIRE, L'AGGLO VOUS DONNE UN COUP DE POUCE !



Vous souhaitez acheter votre **PREMIER LOGEMENT** et devenir propriétaire dans l'agglomération chambérienne ?

→ Profitez de la Prime Agglo Logement créée par Chambéry métropole.



LA PRIME AGGLO LOGEMENT

CHAMBÉRY MÉTROPOLE VOUS AIDE À ACHETER UN PREMIER LOGEMENT DANS L'AGGLOMÉRATION, EN PARTENARIAT AVEC LES PROMOTEURS IMMOBILIERS.

Découvrez la Prime Agglo Logement :

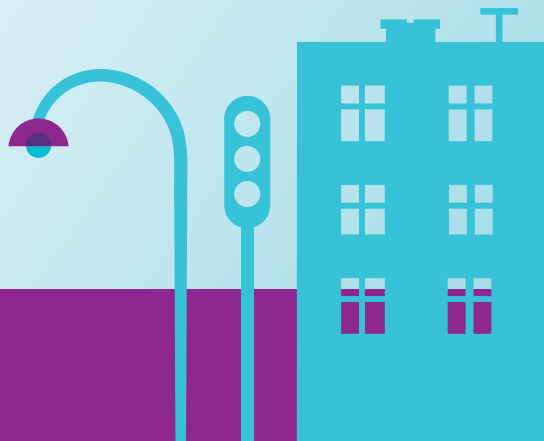
→ des logements neufs dans plusieurs communes de l'agglomération proposés par des constructeurs partenaires : retrouvez-les sur

www.chambery-metropole.fr

rubrique habitat



- un prix maximum garanti de **2 800 € TTC** par m² de surface habitable (hors stationnement)
- une prime accordée par Chambéry métropole à l'acquéreur
2 500 € pour un deux pièces
3 500 € pour un trois pièces
4 500 € pour un quatre pièces et +



LES CONDITIONS POUR OBTENIR LA PRIME DE CHAMBÉRY MÉTROPOLE :

1 Acheter un logement de l'opération Prime Agglo Logement auprès d'un promoteur partenaire. Découvrez les programmes concernés sur www.chambery-metropole.fr (*rubrique habitat*) et prenez contact avec les vendeurs.

2 Bénéficier d'un prêt à taux zéro, ce qui nécessite :

- de ne pas avoir été propriétaire de votre résidence principale au cours des 2 années précédant la demande de prêt,
- de respecter des conditions de ressources. Le montant des ressources pris en compte est le plus élevé des 2 calculs suivants :
 - la somme des revenus fiscaux de l'ensemble des personnes destinées à occuper le logement à titre de résidence principale (année n-2)
 - ou le revenu plancher qui correspond à 1/9^{ème} du coût total de l'opération.

Comment toucher la prime de Chambéry métropole ?

Le promoteur partenaire s'occupe de vous faire remplir une demande, et de la transmettre à Chambéry métropole. La prime est accordée après validation par Chambéry métropole, et versée par l'intermédiaire du notaire chargé de la vente.

Plafond de ressource prêt à taux zéro 2016 dans la zone géographique des opérations concernées

Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Zone B1
1 personne	30 000 €
2 personnes	42 000 €
3 personnes	51 000 €
4 personnes	60 000 €
5 personnes	69 000 €
6 personnes	78 000 €
7 personnes	87 000 €
À partir de 8 personnes	96 000 €

Vérifiez votre éligibilité au prêt à taux zéro et calculez son montant en vous rendant sur Service-Public.fr ou renseignez-vous auprès de l'ADIL.

ACHETER SON LOGEMENT ÇA SE PRÉPARE !

Préparez votre projet avec l'ADIL
(agence départementale d'information
sur le logement) en participant aux
ateliers de l'accession à la propriété
(conseil gratuit et indépendant).
Inscriptions en ligne sur
www.chambery-metropole.fr

LES PARTENAIRES DE L'OPÉRATION



Chambéry
métropole

Communauté d'agglomération

Design graphique : Triplet - Photo : Thalesock



Plus d'infos sur www.chambery-metropole.fr
rubrique habitat

→ Le dispositif Prime Agglo Logement est une action
du Programme local de l'habitat 2014-2019.